

Management Response DGD : Evaluation de l'appui au secteur privé par la coopération belge au développement

Recommandation	Management response Acceptée, partiellement acceptée (+ motivation), refusée (+ motivation)	Objectif	Étape suivante, activité, décision	Date ou délais de mise en œuvre	Département(s) et/ou personne(s) responsable(s)
<p>1. Elaborer une vision stratégique sur les interrelations entre la politique de développement international, la politique étrangère et la promotion du commerce extérieur</p>	<p>Acceptée.</p> <p>Certaines activités/décisions concourant à la réalisation de cette recommandation sont déjà à l'œuvre:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'une Task Force réunissant BIO, Enabel, DGD, Finexpo (1er janvier 2018). - Recherche de domaines/régions prioritaires à développer. - Approche gouvernementale globale diplomatie-défense-coopération 	<p>Adapter la stratégie de l'appui au secteur privé dans une logique de décloisonnement entre développement international, politique étrangère et commerce extérieur, afin d'assurer davantage de cohérence</p>	<p>1. Créer une Task Force réunissant BIO, Enabel, DGD, Finexpo (réalisé depuis le 1^{er} janvier 2018).</p> <p>2. Mettre à jour la note stratégique Appui au secteur privé de 2014 en partant de la note de cadrage (automne 2017):</p> <ul style="list-style-type: none"> - inclure/clarifier les interrelations entre la politique de développement international, la politique étrangère et la promotion du 	<p>Automne 2018</p>	<p>DGD – Comité de Direction SPF</p> <p>D1/D2</p> <p>D2.4 PSD</p>

	<p>(3D-LO).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction de plusieurs notes de position sur certains aspects du développement avec le secteur privé. - Co-rédaction (DGD, BIO, Enabel, Cabinet du Ministre) d'une note de cadrage sur l'appui au secteur privé à l'automne 2017. 		<p>commerce extérieur;</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en avant les domaines d'expertise particuliers de la Belgique; - s'inspirer des bonnes pratiques observées chez d'autres partenaires de développement. 		
<p>2. Définir des approches pour des domaines stratégiques</p>	<p>Acceptée.</p> <p>Certaines activités/décisions concourant à la réalisation de cette recommandation sont déjà à l'œuvre:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification de certains domaines stratégiques pour lesquels la Belgique bénéficie d'un avantage comparatif (ex : santé, cacao, digitalisation). 	<p>Améliorer l'efficacité des interventions PSD de la coopération belge en développant des approches multi-acteurs par domaine d'expertise stratégique</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier et sélectionner les domaines stratégiques (pour lesquels la Belgique dispose d'un avantage comparatif) que la coopération belge souhaite renforcer. 2. Pour chaque domaine stratégique, développer une approche multi-acteurs et favoriser la 	<p>Automne 2018-printemps 2019</p>	<p>D2</p> <p>D2.4 PSD</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement d'initiatives dans des secteurs-clés. Ex : cacao/IDH, programme D4D,... - Collaborations de longue durée avec des centres de connaissance belges et étrangers (ex : programme de recherche ACROPOLIS pour l'appui aux politiques de développement). - Adhésion de la DGD au réseau international DCED – Donor Committee for Enterprise Development (mars 2018). 		<p>création d'un « triangle d'or » (secteur public- secteur privé- centre de connaissances).</p> <p>3. Développer de nouvelles relations avec des centres d'expertise spécialisés en appui au développement du secteur privé.</p>		
<p>3. Définir des approches spécifiques, notamment pour les pays en situation de fragilité, les pays exit et les pays à revenus moyens</p>	<p>Partiellement acceptée.</p> <p>Le développement d'une stratégie « par groupe de pays » (Etats fragiles, LICs, MICs) serait trop théorique et trop</p>	<p>Différencier les approches d'appui au secteur privé en fonction des réalités des pays d'intervention (MICs, LICs,</p>	<p>1. Insérer un volet spécifique pour les MICs, les LICs et les Etats fragiles dans la note stratégique PSD mise à jour.</p> <p>2. Développer</p>	<p>Automne 2018- printemps 2019</p>	<p>DGD – Comité de Direction SPF</p> <p>D2</p> <p>D2.4 PSD</p>

	<p>éloignée des réalités des acteurs locaux.</p> <p>Des stratégies pays existent déjà pour les 14 pays partenaires de la coopération belge. La dimension secteur privé devra y trouver une place beaucoup plus importante que par le passé.</p>	pays exit).	<p>davantage le volet 'appui au secteur privé' dans les stratégies pays des 14 pays de la coopération gouvernementale.</p> <p>3. Lorsque possible, demander aux principaux partenaires et instruments PSD de la coopération (qui ne sont pas cantonnés aux 14 pays partenaires) de développer des approches différenciées pour les MICs, les LICs et les Etats fragiles.</p>		
<p>4. Définir une approche solide pour le PS4D</p>	<p>Acceptée.</p> <p>Certaines activités/décisions concourant à la réalisation de cette recommandation sont déjà à l'œuvre:</p>	<p>Répondre au besoin de financements accrus en vue de l'atteinte des objectifs de développement durable</p>	<p>1. Clarifier les objectifs en matière d'engagement du secteur privé en matière de PS4D (priorités sectorielles et</p>	<p>Automne 2018- printemps 2019</p>	<p>DGD – Comité de direction SPF</p> <p>D2</p> <p>D2.4 PSD</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement de la Charte belge des SDGs pour le développement international en vue de l'engagement du secteur privé belge (nombreuses entreprises signataires). - Co-rédaction (DGD, BIO, Enabel, Cabinet du Ministre) d'une note de cadrage sur l'appui au secteur privé à l'automne 2017. - Adhésion de la DGD au réseau international DCED – Donor Committee for Enterprise Development (mars 2018). - Elargissement ou renforcement des partenariats avec des entités spécialisées dans la mise en réseau et l'engagement du secteur privé (The Shift, IDH, Working 		<p>géographiques, domaines d'expertise particuliers des entreprises belges)</p> <p>2. Doter l'unité PSD de RH suffisantes et de formation adéquate</p>		
--	--	--	--	--	--

	<p>Group on DIBs,...).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Orientation du travail des chercheurs Acropolis en vue d'un appui à l'opérationnalisation de la stratégie PS4D. - Adaptation du cadre législatif et budgétaire pour faciliter la mise en œuvre de financements innovants (préparation d'un nouvel AR – juin 2018). 				
<p>5. Créer une unité interdépartementale PSD-PS4D</p>	<p>Partiellement acceptée.</p> <p>La création d'une unité interdépartementale à cheval sur les domaines de la coopération au développement, des affaires étrangères et du commerce extérieur étant complexe du point</p>	<p>Développer, mettre en œuvre, suivre et évaluer de manière efficace les stratégies PSD et PS4D</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Etablir les TdR de l'unité afin de mieux définir les besoins, les objectifs et les résultats concrets à atteindre par l'unité au sein de la DGD 2. Désigner des points focaux PS4D dans les autres services 	<p>Automne 2018</p>	<p>DGD</p> <p>D2</p> <p>D2.4 PSD</p>

	<p>de vue administratif (ministres différents, compétences variées), la hiérarchie a préféré mettre l'accent sur le renforcement des collaborations entre les services et les départements concernés (B3, ...).</p> <p>Certaines activités/décisions concourant à la réalisation de cette recommandation sont déjà à l'œuvre:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création et réorganisation de l'unité spécifique PSD au sein de la DGD. - Création d'une Task Force réunissant BIO, Enabel, DGD, Finexpo (1er janvier 2018). 		<p>(D2.5, D1, D3, etc.) et établir une structure de coordination avec l'unité PSD pour l'analyse des matières PS4D</p> <p>3. Doter l'unité PSD- de RH suffisantes et de formation adéquate</p> <p>4. Renforcer les collaborations interdépartementales autour des thématiques PSD-PS4D (affaires étrangères, coopération au développement, commerce extérieur)</p>		
6. Etablir des partenariats publics-privés	<p>Acceptée.</p> <p>Certaines</p>	Répondre au besoin de financements	1. Lancer un appel à projets impliquant des partenariats	Automne 2018- printemps	D2.4 PSD

	<p>activités/décisions concourant à la réalisation de cette recommandation sont déjà à l'œuvre:</p> <ul style="list-style-type: none"> - PPP déjà en cours, notamment via les investissements de BIO dans le secteur privé. - Création et réorganisation de l'unité spécifique PSD au sein de la DGD. - Renouvellement du partenariat avec The Shift autour de la promotion, l'accompagnement et la mise en œuvre de partenariats dynamiques avec le secteur privé (2018-2020). - Partenariat avec IDH autour de la filière cacao, impliquant notamment la mobilisation des acteurs privés/publics du 	accrus en vue de l'atteinte des objectifs de développement durable	avec le secteur privé	s 2019	
--	---	--	-----------------------	--------	--

	<p>secteur belge (mai 2018).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adaptation du cadre budgétaire et législatif pour faciliter la mise en œuvre de financements innovants (préparation d'un nouvel AR – juin 2018). - Création d'une facilité financière « Business Partnership Facility » afin de mobiliser le secteur privé dans le cadre de partenariats pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). 				
<p>7. Etablir un Fonds pour les pays à faibles et moyens revenus</p>	<p>Partiellement acceptée.</p> <p>La création d'un fonds spécifique pour les pays à faibles et moyens revenus en tant que</p>	<p>Financer l'appui au secteur privé dans les pays en développement et favoriser l'engagement du secteur</p>	<p>1. Suivre la finalisation du projet de loi afin de doter BIO d'une facilité de fonds soumis à une rentabilité moindre et de</p>	<p>Automne 2018- printemps 2019</p>	<p>D2.4 PSD</p>

	<p>tel n'est pas visé, mais une facilité financière est en cours de création afin de mobiliser le secteur privé dans le cadre de partenariats pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).</p>	<p>privé</p>	<p>permettre à BIO d'investir dans des projets plus risqués mais à potentiellement fort impact en termes de développement (facilité de « code 5 »)</p> <p>2. Finaliser le lancement de la facilité financière en concentrant la couverture géographique dans 52 pays en développement (liste des pays d'intervention de BIO), pays à faibles et moyens revenus confondus, bien que la priorité sera donnée aux pays partenaires de la coopération gouvernementale belge et aux pays moins avancés (PMA)</p>		
--	--	--------------	---	--	--

<p>8. Renforcer le financement du développement (BIO)</p>	<p>Acceptée.</p> <p>Certaines activités/décisions concourant à la réalisation de cette recommandation sont déjà à l'œuvre:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modification de la loi BIO en 2016 afin d'amplifier les possibilités de BIO en matière de mobilisation de fonds privés (cf. projet de constitution d'un Fonds des fonds en cours). - Projet de loi en cours afin de doter BIO d'une facilité de fonds soumis à une rentabilité moindre et de permettre à BIO d'investir dans des projets plus risqués mais à potentiellement fort impact en termes de développement (facilité de « code 5 »). 	<p>Adapter la stratégie et les procédures de la société belge d'investissement pour les pays en développement aux besoins en termes de financement du développement et aux évolutions du secteur, notamment au niveau européen</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Appuyer et suivre la mise en œuvre des travaux réglementaires concernant BIO, plus spécifiquement la loi, le contrat de gestion et les procédures internes à développer/ consolider par BIO 2. Suivre/analyser la mise en place des « nouvelles » procédures et de la nouvelle stratégie d'investissement de BIO (2019-2023), ainsi que le monitoring et l'évaluation opérés par BIO des investissements effectués et de leur contribution aux ODD 3. Appuyer et suivre BIO dans le cadre de sa participation 	<p>2018-2019</p>	<p>D0</p> <p>D2.4 PSD</p>
--	---	--	--	------------------	---------------------------

	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement de la procédure en vue de l'examen de BIO pour le screening 7^{ème} pilier de la Commission européenne (permettant de gérer des fonds UE de façon indirecte). - Adaptation des procédures et de la stratégie d'investissement de BIO en vue d'une contribution plus efficace aux ODD. 		aux mécanismes de blending de l'UE (BIO)		
9. Adapter les systèmes de gestion pour identifier les interventions PSD-PS4D et avoir une vue informée sur leurs résultats	Acceptée.	Améliorer la gestion des interventions PSD/PS4D dans une optique d'apprentissage et de partage des connaissances	<ol style="list-style-type: none"> 1. Adapter la base de données PRISMA en fonction de la priorité PSD/PS4D 2. Améliorer les systèmes de suivi-évaluation des interventions PSD/PS4D menées par les acteurs de la coopération (intégration de certains 	2018-2019	D0 D4 D4.2 Gestion de l'information et Transparence D2 D2.4 PSD

			indicateurs-clés,...)		
10. Accéder à l'expertise et aux réseaux	<p>Acceptée.</p> <p>Certaines activités/décisions concourant à la réalisation de cette recommandation sont déjà à l'œuvre:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adhésion de la DGD au réseau international DCED – Donor Committee for Enterprise Development (mars 2018). - Collaborations de longue durée avec des centres de connaissance belges et étrangers (financement de recherches académiques en lien avec le secteur privé notamment). - Participation à diverses plateformes en lien avec le secteur privé (EUBEC,...). 	Renforcer la qualité de l'appui au secteur privé de la coopération belge	<ol style="list-style-type: none"> 1. Elaborer un plan de formation/ information plus systématique du personnel de la DGD 2. Renforcer la représentation de la DGD dans les réseaux et plateformes d'échange en lien avec le PSD/PS4D 3. Doter l'unité PSD- de RH suffisantes et de formation adéquate (R4) 	2018-2019	DGD, D2 D2.4 PSD
